

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Juillet 2018

Cavagnac, le 18/07/2018

Madame le Maire, RODRIGUES Martine, ouvre le Conseil à 21h00.

9 conseillers sont présents, sur les 11 en exercice.

Madame le Maire commence par lire **la correspondance**.

Les conseillers valident ensuite le compte-rendu de la séance précédente.

Le premier sujet abordé concerne la **nouvelle convention de mise à disposition de services** entre CAUVALDOR et les communes membres : après avoir délibéré en Conseil Communautaire, CAUVALDOR présente aux communes le nouveau projet de convention et leur demande se prononcer sur ce dernier. Considérant que celui-ci reste quasiment identique, les élus approuvent le nouveau modèle de convention à l'unanimité.

Le point suivant porte sur la **rentrée scolaire 2018** : à ce sujet, Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il y aura une réaffectation de personnel au sein du RPI suite au passage à la semaine de 4 jours. Le RPI devant réaffecter en priorité les agents titulaires, la commune se voit forcée de mettre fin aux contrats de Mme PEYRODES Josette et de Mr BIARD Damien pour le périscolaire.

Il ressort des débats que les élus désapprouvent la manière dont la commune des Quatre Routes s'est intégrée à ce RPI et estiment que les décisions au sein de celui-ci doivent être prises à l'unanimité des communes membres et non individuellement et sans consultation des autres.

Madame le Maire demande ensuite aux élus d'approuver la **Convention de répartition des frais de RPI** sur la période allant du 01.01.2017 au 31.08.2017. Celle-ci tient compte des frais engagés sur cette période par les différentes communes membres du RPI, qui sont ensuite redivisés entre les communes en fonction du nombre d'enfants dont celles-ci disposent. La commune de Cavagnac paiera ainsi un montant total de 25 070,50 euros pour 26 enfants, soit 964,25 euros par enfant.

La convention est adoptée à l'unanimité

Le sujet du **Minigolf** est ensuite abordé et Madame le Maire fait remarquer aux conseillers qu'afin d'exploiter celui-ci, il est nécessaire de mettre en place une régie de recettes et de nommer un régisseur ainsi que des suppléants.

Par délibération, à l'unanimité, les conseillers décident d'autoriser Madame le Maire à ouvrir une régie, à nommer en régisseur principal Mr BARKAOUI Abdellah et en régisseurs suppléants Mrs et Mme BIARD Damien, DIDIER Robert, GARNIER Rudy et BIARD Adrienne.

Madame le Maire présente ensuite aux élus une « **motion pour les agences de l'eau** ». Il leur est demandé de se prononcer pour soutenir ou non celles-ci à l'avenir face à une baisse potentielle de leurs moyens et fonctions. Considérant que cette motion survient peu de temps avant la tenue des assises de l'eau, certains conseillers se demandent si elle est justifiée.

Le soutien à cette motion est voté avec 7 voix pour et 3 abstentions.

Dans les questions diverses, le sujet du **four à pain** est évoqué. En ce sens, un courrier a été envoyé à Mr GAUCHER, l'artisan, contenant le compte-rendu de sa visite afin que celui-ci puisse proposer une solution. Les conseillers font également état d'une **augmentation des actes malveillants et dégradations volontaires sur la commune** : des locaux ont été forcés et vandalisés, tandis que des toilettes publiques ont été endommagées par des jets de parpaings à l'intérieur de celles-ci. Madame le Maire décide donc de les fermer jusqu'à nouvel ordre.

Une formation portant sur le dispositif « **Voisins Vigilants** » est proposée aux élus courant septembre 2018 et il est prévu que 5 ou 6 d'entre eux y participent.

Les élus décident également de tenir exceptionnellement une **commission « Personnel »** le 30 juillet 2018 afin d'établir un bilan avec le personnel communal sur l'état des services, administratif et technique.

Enfin, Madame le Maire rappelle que CAUVALDOR met en place une **taxe GEMAPI 2018** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), d'un montant d'environ 6 euros par personne, qui pèsera sur toutes les communes membres et leurs habitants afin de pallier aux risques d'inondations. Certains conseillers s'interrogent sur la pertinence d'une telle taxe pour la commune, sachant que Cavagnac n'est pas situé en zone inondable. Madame le Maire rappelle que Cavagnac appartenant à CAUVALDOR, il n'est pas possible pour la commune de s'opposer à cette fiscalité.

Madame le Maire clôture la séance du Conseil à 01h00.

Ce compte-rendu du Conseil Municipal du 11/07/2018, a été dressé le 18/07/2018 à 09:50 à Cavagnac, avec approbation de Madame le Maire, RODRIGUES Martine, et du Premier Adjoint, LAPORTE Patrick.

